



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 02 Voix délibératives totales : 21

OBJET : Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt novembre deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, Adjointes au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

M. Christian MOUREY.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Laurent GUYARD donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024-15 du Conseil municipal en date du 2 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article unique : Approuve la Décision Modificative n°1, ci-après détaillée :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	1 047 620.00 €	-42 100.00 €	42 100.00 €	1 047 620.00 €
011 Charges à caractère général	1 047 620.00 €	-37 100.00 €	0.00 €	1 010 520.00 €
6042/011	130 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	125 000.00 €
60612/011	250 000.00 €	-15 000.00 €	0.00 €	235 000.00 €
611/011	22 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	17 000.00 €
615221/011	70 000.00 €	-10 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €
615231/011	30 000.00 €	-2 100.00 €	0.00 €	27 900.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 424 000.00 €	-5 000.00 €	41 000.00 €	1 460 000.00 €
6218/012	10 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
633/012	25 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	27 000.00 €
6413/012	60 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	80 000.00 €
6450/012	410 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	425 000.00 €
6470/012	17 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €	21 000.00 €
014 Atténuations de produits	105 310.00 €	0.00 €	100.00 €	105 410.00 €
7391111/014	3 500.00 €	0.00 €	100.00 €	3 600.00 €
65 Autres charges de gestion courante	199 330.00 €	0.00 €	1 000.00 €	200 330.00 €
65311/65	55 000.00 €	0.00 €	500.00 €	55 500.00 €
65314/65	8 000.00 €	0.00 €	500.00 €	8 500.00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée

Bury, le 28 novembre 2024



Le Maire de BURY
David BELVAL